INT
(11_INT_552)

Interpellation Raphaël Mahaim - Des logements pour les étudiants : comment utiliser le volume disponible inoccupé ?

Texte déposé

Le canton de Vaud connaît une crise du logement durable et profonde. Si toute la population est affectée par ce problème, les étudiants tout particulièrement rencontrent de grandes difficultés à obtenir un logement : les services du logement de l'UNIL et de l'EPFL révélaient il y a quelques jours que 500 étudiants n'avaient par encore réussi à trouver de toit pour la rentrée universitaire.

Le canton peut se féliciter de regrouper sur son territoire une université, une école polytechnique et plusieurs institutions de niveau HES. Cependant, il importe également qu'il développe des capacités de logement permettant d'accueillir dans de bonnes conditions ces nombreux étudiants qu'il attire loin à la ronde, et cela en exploitant toutes les possibilités à sa disposition.

Dans ce contexte, des associations étudiantes, dont notamment l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) et la Fondation solidarité logement pour étudiant-e-s (FSLE) proposent un complément temporaire aux projets à plus long terme : par le biais de contrats de confiance, des étudiants peuvent se loger pendant une période déterminée dans des bâtiments momentanément inoccupés (en attente de rénovation ou de démolition). Cela contribue à soulager la tension sur le marché du logement pour les étudiants sans occasionner de coûts supplémentaires pour les collectivités publiques. A ce jour, de tels contrats de confiance sont avant tout conclus avec la Commune de Lausanne, qui met alors des locaux temporairement à disposition.

Il conviendrait de réfléchir également à la possibilité d'introduire de tels contrats de confiance au niveau du canton, et ceci même si les locaux disponibles sont certainement moins nombreux que dans les grandes communes.

Au vu de ce qui précède, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton compte-t-il développer des projets de contrats de confiance en collaboration avec les associations étudiantes ?
2. Au vu de l'urgence de la situation, le canton envisage-t-il la mise à disposition de bâtiments initialement non prévus pour le logement (bureaux, ateliers, etc.), auxquels les aménagements nécessaires à l'habitat pourraient, le cas échéant, être effectués par les associations étudiantes ?
3. Le canton dispose-t-il d'un registre centralisé des bâtiments de tous ses services ainsi que des institutions externes placées sous sa responsabilité (par exemple l'EVAM) ? Connaît-il leur état d'occupation et, le cas échéant, les projets, mises à l'enquête et travaux y relatifs ? Le Service immeubles, patrimoine et logistique du Département des infrastructures a-t-il accès aux informations concernant l'utilisation des locaux liés à d'autres départements ?
4. Le canton informe-t-il ses différents services et partenaires des possibilités de collaboration présentées par les associations étudiantes, et les encourage-t-il à y répondre favorablement ?

Ne souhaite pas développer.

Lausanne, le 11 octobre 2011. (Signé) *Raphaël Mahaim*